



50, rue
Henry-Farman
75720 Paris cedex 15
www.dgac.fr

Le délestage de carburant

Le délestage de carburant

Les délestages de carburant sont des événements exceptionnels. Ils sont effectués uniquement dans des circonstances où la sécurité des passagers exige un allègement de la masse de l'appareil pour l'atterrissage. Seuls les avions gros porteurs - longs courriers sont susceptibles d'effectuer ce type d'opération pour des raisons techniques peu après le décollage. Dans ce cadre, l'OACI recommande que les opérations de "vidange de carburant en vol" soient effectuées dans des zones faiblement urbanisées et à une hauteur qui ne doit pas être inférieure à 2 000 mètres. Ainsi, lors d'une opération de délestage, 90% du carburant s'évapore. Les composés organiques volatils issus de l'évaporation subissent des processus photochimiques produisant au final majoritairement de la vapeur d'eau et du dioxyde de carbone. De plus, le délestage au-dessus de 2 000 mètres permet à ces composés d'être transformés avant d'atteindre le sol.